



**Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 60-2011
Demande d'autorisation d'utiliser le crédit de construction de Fr. 3'365'000. --, octroyé dans le
cadre du préavis no 42-2009, pour le financement des équipements complémentaires au
bâtiment de la voirie et de la déchetterie de Praz-Faucon.**

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Samuel Droguet	Membre
Charles Leu	Président
Philippe Muggli	Membre, rapporteur

Dates des réunions
31 janvier 2011
17 février 2011
22 février 2011

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions Messieurs Pierre-André Janin et José Rohrer, Municipaux, pour leurs réponses à nos questions ainsi que pour les échanges que nous avons eus avec la commission ad' hoc.

2. Analyse de la commission

La COFIN n'a pas la même perception que notre Municipalité. Dans l'exposé des motifs cette dernière se réfère à une première approche de projet d'un montant de CHF 4'352'000.- et parle d'économies réalisées. Elle oublie tout simplement de mentionner que lors de la demande du crédit d'étude, le coût estimé pour la déchetterie et les locaux de voirie était de CHF 2'000'000.-. Il a bondi à CHF 3'365'000.- lors du crédit de construction, soit une augmentation de plus d'un million de francs. (+ 62 %). Où sont les économies ?

La COFIN se réjouit que le crédit accordé n'ait pas été épuisé et regrette que l'économie ne soit pas effective.

Relevons que les décomptes finaux ne seront signés qu'en été 2011. Il est donc possible de recevoir encore des factures d'entreprises jusqu'à la signature des factures finales. Nous ne sommes pas à l'abri de fâcheuses surprises.

2.1 Chemin d'accès

Nous sommes étonnés des différences qui apparaissent entre les montants figurant sur le préavis 42-2009 et les factures définitives. Parmi les deux exemples qui nous ont été cités, on trouve notamment l'aménagement du ch. de Praz Faucon devisé à CHF 245'000.- et dont la facture finale s'élèverait à CHF 157'000.-.

Au moment de voter le crédit de construction (Préavis 42-2009) nous avons déjà exprimé nos craintes quant au montant prévu pour l'aménagement des chemins, qui nous paraissait insuffisant. Or le coût final est encore plus bas.

Compte tenu du poids des véhicules transportant les containers et de la fréquentation de la déchetterie, aurons-nous des surprises quant aux travaux à réaliser ?

2.2 Panneaux photovoltaïques

Selon les chiffres tirés de l'organe Swisssolar, l'amortissement des installations sur la base de la production et de la vente d'électricité (chiffres) est prévu après 16 ans. Au niveau comptable, la

Municipalité propose d'amortir les installations sur 7 ans (durée de la garantie du fabricant). Nous souhaitons par souci de cohérence un amortissement sur 16 ans.

Cela dit, les chiffres de Swissolar figurant dans le préavis découlent d'une simulation et ne sont donc pas une certitude.

2.3 Chariot élévateur

Pour ce poste, nous avons demandé des compléments d'informations, notamment sur les intérêts, les amortissements, les coûts d'entretien et le coût pour le/les permis nécessaire(s) pour son emploi.

Les chiffres que nous avons obtenus (sans le coût pour le/les permis) s'élèvent à environ CHF 3'000.- par an et figureront dans les comptes dès cette année. Cette estimation nous paraît très optimiste pour ce qui est des coûts d'entretien (CHF 1000.- par an), si on la compare à d'autres véhicules (voir postes 430.3155.01 – 04 du budget).

2.4 Bennes

Nous avons été surpris que le montant pour l'achat des bennes n'ait pas déjà figuré dans le préavis initial, il est pourtant évident que des bennes sont nécessaires pour l'exploitation d'une déchetterie...

2.5 Cartes magnétiques

Cet investissement nous paraît prématuré. Dans un souci de promouvoir des économies là où c'est possible, nous proposons de refuser cette dépense. Les cellules pourront toujours être installées ultérieurement après une période de rodage et si leur utilité est confirmée.

3. Position de la COFIN

Vu la situation financière de notre commune pour ces prochaines années et comme déjà évoqué dans notre rapport concernant le budget 2011, nous pourrions imaginer garder cet argent pour financer d'autres projets.

Nous soutenons tant l'achat des panneaux solaires, qui devraient être rentabilisés par la vente d'électricité, que les autres dépenses effectuées dans l'optique de permettre une utilisation de la nouvelle déchetterie plus rationnelle et plus agréable à nos employés communaux. En revanche, nous ne sommes pas favorables au crédit pour les cartes magnétiques.

Il y a encore des incertitudes sur la facture finale. De plus, nous craignons toujours des surprises dans l'aménagement des voies d'accès. Ce préavis nous paraît donc prématuré.

4. Conclusions

Compte tenu des incertitudes, la Commission des finances ne formule pas de recommandation de vote pour ce préavis qu'elle juge prématuré. Elle est favorable à son renvoi à la Municipalité. En cas d'urgence, un préavis ad hoc pourrait être proposé au Conseil pour l'acquisition des bennes ou d'autres matériels.

Cugy, le 23 février 2011

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu

Philippe Muggli
Rapporteur